

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**  
**GC/CP**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> JUIN 2015**

-=-=-=-=-

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal des**  
**15 décembre 2014 et 26 janvier 2015**

**SERVICE DES FINANCES**

- 1- Approbation du compte de gestion 2014
- 2- Approbation du compte administratif 2014
- 3- Affectation du résultat pour l'exercice 2014
- 4- Budget supplémentaire 2015
- 5- Fonds de concours pour le fonctionnement des équipements sportifs de la commune

**SERVICE JEUNES**

- 6- Création d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)

**SERVICES TECHNIQUES**

- 7- SIEAPVB (Syndicat Intercommunal d'Etude d'Aménagement et de Protection de la Vallée de la Bièvre) : changement de nom, modification des statuts
- 8- Demande d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. DELAHAYE, Sénateur, pour la réhabilitation du sol du hall de la crèche La Vaudonnière au titre de l'année 2015

**SERVICE LOGEMENT**

- 9- Convention entre la ville de Verrières-le-Buisson et l'antenne des Hauts-de-Bièvre d'Habitat et Humanisme Ile-de-France

**DECISIONS DU MAIRE**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAF, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, Mme SCHEIDECKER, M. MILLET, M. FOURNIER, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. LEFEVRE à Mme LEGOFF  
Mme BARBET à Mme FOUCAULT  
M. YAHIEL à M. HULIN

**ABSENTS :**

Mme LIBONG (jusqu'au compte de gestion inclus)  
M. FOURNIER (jusqu'au compte de gestion inclus)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h45 sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

- Il est fait appel des conseillers municipaux par Madame FOUCAULT. Le quorum est atteint.

- Lecture par Monsieur le Maire des cérémonies et événements survenus sur la commune depuis le dernier conseil municipal et à venir prochainement.

**MARIAGE**

- samedi 6 juin à 15h00 : Mariage de Melle Stéphanie RODRIGUES et M. Romain DE SOUSA (fils de Mme Maria DE SOUSA - Service social)

**DECES**

- Monsieur Patrick TARIN (ancien agent communal), survenu le 25 mai 2015

## **CENTENAIRE**

Suzanne ROUSSEAU a fêté ses 100 ans le 13 mai dernier à la résidence du Bois.

## **REMERCIEMENTS**

Mme et M. Raynald LECONTE remercie après les actions visant l'expulsion des squatteurs allée de Chartres,

M. SIMONIAN pour l'organisation de la cérémonie hommage du génocide arménien,

Mme DUSEIGNEUR pour l'article consacré aux aides à domicile de la Ville.

## **CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES**

### **Mercredi 1<sup>e</sup> avril**

- Les raconteries Histoires proposées aux enfants de 4 à 8 ans, médiathèque la Potinière

### **Du 3 au 25 avril**

- Exposition Les Vilmorin, créateurs de blé, hall de l'hôtel de ville

### **Jeudi 9 avril**

- Activités CCAS - Sortie nature, atelier de composition florale, Arboretum municipal

### **Du 10 avril au 3 mai**

- Art contemporain, peintures, dessins, gravures, sculptures, Orangerie - Espace Toulière Maison Vaillant

### **Samedi 11 avril**

- Ateliers découverte d'aquarelle, Maison Vaillant  
- Inauguration Autolib' aux Prés Hauts  
- Ateliers multimédia Initiation à l'informatique, médiathèque la Potinière

### **Mardi 14 avril**

- Conférence La Saga du blé, Maison Vaillant salle 305

### **Mercredi 15 avril**

- Spectacle théâtral Eo par la CréatureS Compagnie, Moulin de Grais  
- Kiosque à musique musique et mythologie flûtes et violon Discothèque de la médiathèque André Malraux

**Jeudi 16 avril**

- Rendez-vous trimestriel de la saison culturelle, *Jam session*, Espace Jeunes

**Vendredi 17 avril**

- CCAS - Sortie au Musée Rodin

**Samedi 18 avril**

- Commémoration du centenaire du génocide des Arméniens, promenade de Swanley,

- Visite des arborétums, Les arbres, une passion Vilmorin,

\* Arboretum privé Vilmorin

\* Arboretum municipal Roger de Vilmorin

Par Nathalie de Vilmorin et l'association la Maison des arbres et des oiseaux

**Samedi 25 avril**

- Les mirettes à la fête Projection suivie d'un goûter, médiathèque André Malraux

**Samedi 29 avril**

- Visite de la caserne des pompiers de Massy

**Mercredi 6 mai**

- Les raconteries Histoires proposées aux enfants de 4 à 8 ans, Médiathèque la Potinière

**Jeudi 7 mai**

- Activités CCAS - sortie Arborétum, visite jardins familiaux, Arborétum municipal

**Vendredi 8 mai**

- Commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

**Dimanche 10 mai**

- Kermesse paroissiale Centre Saint-André, association

**Lundi 11 mai**

- Réunion d'information Ad'AP Services Techniques, salle du Conseil

**Mercredi 13 mai**

- Activités CCAS - Atelier jeux de société, Villa Sainte-Christine

- Atelier jeux de société du CCAS pour les seniors à la Villa Sainte-Christine

**Samedi 16 mai**

- Ateliers multimédia à la médiathèque la Potinière

**Mercredi 20 mai**

- Contes : Malin, pas malin ! à la Médiathèque André Malraux

**Vendredi 22 mai**

- Visite de la serre à papillons de la Queue-lez-Yvelines, organisée par le CCAS pour les seniors,
- Théâtre par la compagnie des Pieds Plats : Avara au centre socioculturel de Fresnes

**Samedi 23 mai**

- Bicentenaire Vilmorin : découverte de l'herbier Vilmorin, Centre André Malraux

**Du 23 au 25 mai**

- Visite des allemands d'Hövelhof, associations

**Mardi 26 mai**

- Théâtre par la compagnie des Pieds Plats à la Salle paroissiale de l'église Saint-Jean Porte Latine à Antony

**Du 27 au 30 mai : Festival Jazz à Verrières :****Mercredi 27 mai**

- Atelier jazz du conservatoire de Verrières à la médiathèque André Malraux

**Jeudi 28 mai**

- Jam session à l'Espace Jeunes,
- Théâtre par la Compagnie des Pieds Plats à la Salle paroissiale de l'église Saint-Jean Porte Latine à Antony

**Vendredi 29 mai**

- Jazz en herbe par les enfants des classes élémentaires des ateliers jazz du conservatoire de musique de musique à l'Espace Odilon Redon,
- Concert Chansons françaises des 60 dernières années par les Chorales Divertimento du club ABC et Viva Lasido de Clamart - Eglise Notre Dame de l'Assomption,
- Théâtre par la Compagnie des Pieds Plats : Avara au centre socioculturel de Fresnes,
- Open de Paris de danses standards et latines, sortie organisée par le CCAS pour les seniors

**Du 29 mai au 28 juin**

- Exposition Street Art à la Maison Vaillant

**Samedi 30 mai**

- Concert The New Sisters à l'Espace Odilon Redon
- Bicentenaire Vilmorin : Fête des iris à l'Arboretum municipal

- Les Mirettes à la fête à la Médiathèque André Malraux
- Fête des Jeunes mamans - Moulin de Grais
- Visite des arbres, une passion Vilmorin, Arboretum

### **Samedi 30 mai et dimanche 31 mai**

- Exposition du club ABC au Centre André Malraux
- Portes ouvertes des ateliers d'artistes, Culture

### **Dimanche 31 mai**

- Café jazz - Tribute to Monk dans le Jardin de la Maison Vaillant

## **CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**

### **Mardi 2 juin**

- Théâtre par la Compagnie des Pieds Plats à la Salle paroissiale de l'église Saint-Jean Porte Latine à Antony

### **Mercredi 3 juin**

- Les raconteries à la médiathèque la Potinière

### **Jeudi 4 juin**

- Sortie nature - cueillette à la ferme de Viltain - organisée par le CCAS pour les seniors au Plateau de Saclay

### **Vendredi 5 juin**

- Théâtre par la Compagnie des Pieds Plats : Avara au centre socio culturel de Fresnes

### **Samedi 6 juin**

- Exposition - Les Vilmorin et les progrès de l'agriculture de 1815 à 1965 au Musée, centre André Malraux

### **Dimanche 7 juin**

- Au Grais des musiques au Moulin de Grais
- Théâtre du Snark à la Maison Vaillant

### **Mercredi 10 juin**

- Repas breton organisé par le CCAS pour les seniors à la Villa Sainte-Christine

### **Samedi 13 juin**

- Concert : Ma mère l'Oye de Maurice Ravel - conservatoire de Verrières, salle Berlioz
- Ateliers multimédia à la médiathèque la Potinière
- Les mirettes à la fête à la médiathèque André Malraux

**Dimanche 14 juin**

- Lecture-brunch par Didier Lesour au Moulin de Grais

**Samedi 20 juin**

Bicentenaire Vilmorin : Fête du Solstice, de 14h à minuit

- Foire aux jeux d'antan – Place du Poulinat,
- Dîner champêtre – Moulin de Grais,
- FierS à cheval – de la Potinière au parvis de l'Hôtel de Ville,
- Mapping-vidéo Racines Carrées – Sur la façade du centre André Malraux

**Vendredi 26 juin**

Soirée concert et Cinéma - Nuit d'été au Parc Régnier

**Samedi 27 juin**

12<sup>e</sup> Nuit du Conte à l'Arboretum municipal

**Jusqu'au 28 juin**

Exposition Street art à l'Orangerie

**Lundi 29 juin**

- Conseil municipal

**M. le Maire** : Deux informations complémentaires :

- d'une part nous avons reçu un coup de téléphone de l'assistant parlementaire de Maud OLIVIER pour nous dire qu'il y aurait une subvention de sa part, on ignore le montant, sur le mur antibruit.

- Et les activités du Sénat nous intéressent bigrement aujourd'hui puisque le Sénat avait une séance publique dans laquelle un amendement a été examiné et a reçu un avis favorable de l'ensemble des sénateurs contre l'avis du Gouvernement pour que Verrières puisse intégrer la Métropole du Grand Paris au même titre qu'Argenteuil et la communauté des Portes de l'Essonne.

Autre information importante : les parlementaires, en l'occurrence les sénateurs, ont voté pour date d'application de la mise en œuvre de la Métropole du Grand Paris le 1er janvier 2017 et non plus 2016 comme prévu et là aussi contre l'avis du Gouvernement, c'est donc à suivre, c'est un feuilleton passionnant. Il y aura une prochaine lecture à l'Assemblée Nationale et on verra alors en dernière lecture ce qui nous arrivera.

Il y a une question écrite d'Élisabeth Roquain que nous examinerons à la fin de notre séance.

**- Approbation du compte rendu de la séance du 15 décembre 2014.**

(Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.)

**- Adoption du compte rendu de la séance du 26 janvier 2015.**

**M. GRISSOLANGE** : Une petite remarque page 33, j'ai peut-être dit cela mais ça fait un peu répétition : « est-ce que cette liste est fermée ou close, ou est-

ce que d'autres associations pourraient y figurer éventuellement ? », fermée ou close c'est un peu la même chose. Il est possible que je l'ai dit mais je pense que l'on pourrait supprimer l'un des deux, soit fermée, soit close.

**M. le Maire :** Pas de souci. Pas d'autres remarques ?

**(Vote à main levée : sous réserve de la remarque formulée par Monsieur GRISSOLANGE, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.)**

**M. le Maire :** L'ordre du jour est assez financier et c'est à François PANCRAZI de nous présenter ces dossiers financiers.

### **SERVICE DES FINANCES**

#### **- Approbation du compte de gestion 2014.**

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

#### **(Lecture du rapport de présentation.)**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2014, celui-ci étant conforme au compte administratif 2014.

**M. PANCRAZI :** La commission des finances s'est réunie le 5 mai 2015 et a émis un avis favorable à l'unanimité à l'exception d'une abstention.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 28 voix pour et 3 abstentions.)**

#### **- Approbation du compte administratif 2014.**

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

**M. PANCRAZI :** Je vous ai préparé une présentation et je vais commencer par les soldes d'exécution budgétaire 2014 :

Pour la section d'investissement d'abord, nous avons des recettes autour de 7,345 M€ et des dépenses pour 4,506 M€, soit un résultat de l'exercice appelé « excédent d'investissement » pour 2,660 M€.

À cela s'ajoutent pour la section de fonctionnement des recettes pour 23,783 M€ et des dépenses pour 21,810 M€, soit un résultat de 1,970 M€ pour 2014. En cumulé on obtient des recettes à 31,128 M€ et des dépenses pour 26,524 M€, soit un résultat de l'exercice à 4,604 M€.

Les soldes cumulés pour le 31 décembre : pour le fonctionnement, on retrouve le solde de l'exercice 2014 auquel vient s'ajouter le solde cumulé à fin 2013, on vient retrancher la part dédiée à l'investissement pour 2,614 M€, et on obtient le résultat cumulé pour 4,5 M€. Idem pour l'investissement : on avait un solde cumulé négatif à fin 2013 de 1,55 M€, on ajoute le solde de l'exercice à venir, 638 000, et on obtient un solde cumulé de 1,080 M€.

Au total on obtient 5,098 M€ pour la fin 2014. On ajoute les reports, on reporte 2,836 M€, ce qui fait un solde libre d'affectation pour l'année 2014 de 2,970 M€.

On passe aux dépenses réelles de fonctionnement : les dépenses réelles de fonctionnement sont de 19,279 M€ en 2014, avec essentiellement deux postes : les dépenses de personnel pour 12,880 M€, ce poste est en forte augmentation, de 4,17% pour l'année 2014, il est essentiellement lié à la



modification de l'échelle indiciaire des catégories B et C et à la hausse des cotisations patronales. À cela on doit rajouter les chèques déjeuner qui apparaissent pour la première année en année pleine pour 274 000 €, ce qui fait que le poste du personnel au global a augmenté de 5,4%.

Ensuite nous avons le poste des charges à caractère général pour 4,747 M€ qui, lui, est resté constant sur 2013 et 2014 avec même une légère baisse, ceci est lié à la bonne tenue des services dans leur budget et je tiens à remercier l'ensemble des services pour leur bonne gestion. Il y a quelques baisses sur quelques postes particuliers comme l'affranchissement ou la communication mais ce n'est pas très significatif.

Ensuite il y a les autres charges de gestion courante pour 1,270 M€, c'est en forte hausse par contre, notamment avec la prise en compte du CCAS d'une hausse de 70 000 € avec une revalorisation importante de la subvention. Cela est lié à l'augmentation du nombre de bénéficiaires mais aussi, comme pour le personnel, à une revalorisation des catégories B et C.

Nous avons aussi dans ce poste l'opération Zorgh'Eau, nous avons reçu de l'Agence de l'Eau un financement de 123 000 € et nous avons une dépense pour le même montant. On le retrouvera ailleurs.

Les charges financières ont baissé, on a baissé l'engagement et donc on a moins d'intérêts d'emprunts à rembourser.

Je passe aux recettes : elles s'élèvent à un montant de 23,529 M€, ce sont des recettes essentiellement liées aux impôts et taxes pour 70% du budget pour 16,296 M€. Ce montant a augmenté entre 2013 et 2014, cette hausse est liée au fait que les bases sont très dynamiques à Verrières-le-Buisson, on a une augmentation des taxes foncières et des taxes d'habitation pour 400 000 € et aussi une augmentation des droits de mutation pour 600 000 €.

Ensuite nous avons les produits et services du Domaine pour 2,820 M€, c'est un montant qui est sous-estimé cette année, en tout cas pour 2014 puisqu'avec le transfert de la trésorerie de Bièvre à Palaiseau qui a fermé un peu avant la clôture des comptes, cela donne un décalage temporel pour certains montants, notamment les montants en régie. Il y a eu un décalage de 300 000 € que l'on retrouve en 2015 et c'est juste un décalage de temps, ce n'est pas une vraie baisse. En 2016 il y aura un décalage dans l'autre sens.

Pour ce qui est des dotations, subventions et participations, c'est un montant de 3,994 M€ qui intègre une baisse de la DGF pour 200 000 € qui est légèrement compensée par une augmentation de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales. Pour la DGF on verra un peu plus loin qu'il y a eu une augmentation très forte de la DGF en 2015.

**M. GRISSOLANGE** : Je n'ai pas bien compris votre dernière phrase sur la DGF.

**M. PANCRAZI** : On a eu une baisse en 2013, en 2014 et la baisse sera encore plus substantielle en 2015.

**M. GRISSOLANGE** : En fait c'est une augmentation de la baisse ?

**M. PANCRAZI** : Oui.

Le remboursement du capital de la dette est le suivant : les dépenses d'investissement s'élèvent à 4,452 M€, essentiellement sur deux postes : pour

une partie c'est le remboursement du capital de la dette pour 1,639 M€, et pour l'autre poste ce sont les dépenses d'équipement à 2,8 M€ qui se décomposent comme suit :

Voirie : 1,8 M€, ce sont pour l'essentiel des dépenses d'aménagement avenue de la République, au carrefour allée de Chartres, avenue Pierre Brossolette, de même avenue de la République et une campagne d'enrobé dans le cimetière de la Vallée.

Bâtiments : 680 000 €, ce sont des travaux d'étanchéité à l'école David Régnier, des travaux de réfection et des coups de peinture dans les salles de classe et de crèches, des travaux de réfection des statues de l'église, des travaux de mise en conformité électrique dans divers bâtiments.

Pour la partie environnement : 220 000 €, ce sont essentiellement l'aménagement de l'avenue de la République, le chantier d'insertion, des travaux de réparation d'aires de jeux, des travaux d'engazonnement.

Pour les autres dépenses, le montant cumulé est de 700 000 €, ce sont en fait tous les services qui ont bénéficié d'investissements : Gravières, le garage, l'informatique, la jeunesse, les sports. Ce ne sont pas des gros montants mais cela finit par faire quand même une grosse somme.

Concernant les recettes réelles d'investissement, elles s'élèvent à 5,506 M€, on retrouve essentiellement le FCTVA pour 1,137 M€, vous savez qu'on récupère la TVA sur les investissements réalisés en année N – 2, et dans l'année N – 2 il y a eu pas mal d'investissements. Dans les autres postes, il y a une recette d'Essonne Aménagement pour 1,93 M€, et les autres financements s'élèvent à 538 000 € en cumulé ; la taxe d'aménagement pour 109 000 €.

Pour ce qui est de la dette, elle est saine pour la commune, il s'agit à la fois de taux fixe à 96% et 4% de taux variables, le taux fixe est de 3,67%, je ne vois pas de soucis de ce côté-là, sachant qu'en plus il y a eu un gros effort de désendettement de la ville depuis huit ans maintenant, on a divisé quasiment par deux le montant des emprunts.

En conclusion, les finances sont globalement sous contrôle avec des services de qualité ; ce que l'on peut juste déplorer, c'est que les postes sur lesquels on n'a pas la main sont ceux où il y a une dérive comme la DGF, le FPIC ou les coûts salariés. Je vous remercie.

(Applaudissements)

**M. le Maire** : Merci François, je sais d'expérience que c'est un exercice compliqué, qui demande une grande maîtrise des finances publiques et présenter cela pour la première fois au Conseil municipal laisse toujours un certain souvenir, le mien est encore dans ma mémoire. Merci à toi, merci Cécile VERNEAU et merci à Monsieur le Directeur Général des Services pour avoir accompagné ce travail. Le débat est ouvert et je sortirai pour le vote.

**M. GRISSOLANGE** : Une question de détail : après la commission des finances j'avais compris quelque chose et cela a l'air d'être autrement aujourd'hui, je voudrais donc une explication : quand on lit la ligne impôts et taxes, sur le document que nous avons c'est page 11, dans les recettes on voit que l'on avait voté 15,724 M€ et on a 16,296 M€, cela fait une hausse de

572 000 € à peu près, et tout à l'heure j'ai entendu qu'on avait gagné 400 000 € grâce à la taxe d'habitation et à la taxe foncière et encore 600 000 sur les droits de mutation, cela fait 1 M€..

**M. PANCRAZI** : Dans un cas c'est la différence entre ce qui a été voté et ce qui a été réalisé, dans l'autre cas ce sont des montants qui sont constatés. Quand on vote le budget, on estime certaines recettes et parfois elles arrivent avec des montants différents.

**M. GRISSOLANGE** : Donc quand on dit qu'on a eu 600 000 et 400 000 de plus, c'est par rapport à quoi, par rapport à 2013 ?

**M. PANCRAZI** : Oui.

**M. GRISSOLANGE** : D'accord.

**M. FOURNIER** : Page 6, service Associations, j'avoue que je ne comprends rien à l'explication qui est fournie...

**M. le Maire** : Oui, pourtant ce n'est pas très compliqué, les participations de la commune aux écoles privées sont sur le compte des associations, d'où l'explication qui leur est relative.

**M. FOURNIER** : D'accord. Page 18, sur les recettes, dans les dotations reçues, je vois 341 382 au FPIC...

**M. le Maire** : Non, ce sont des subventions versées.

**M. FOURNIER** : Sur l'affaire Valadon...

**M. le Maire** : C'est dans le budget supplémentaire.

**M. GRISSOLANGE** : Une remarque générale : si l'on regarde les grosses masses du début, on constate qu'en fonctionnement on avait voté 23,783 M€ et qu'on a dépensé 21,818 M€, donc le résultat est de l'ordre de 1,9 M€, ce qui représente 8,26%. C'est donc 8,26% de ce que l'on avait décidé de dépenser, pour lesquels bien sûr on a mis en face des recettes, mais qui n'ont pas été dépensés, c'est bien comme ça que cela doit s'interpréter ?

**M. le Maire** : Oui.

**M. GRISSOLANGE** : Cela, c'est seulement sur le fonctionnement et seulement sur 2014. Si l'on regarde l'ensemble avec solde cumulé 2013, les 2,262 M€ qui restent et qui sont libres d'affectation, qui restent à la fin, quand tous les comptes sont faits, représentent 7% environ des 31 M€ du total des recettes votées pour 2014. Je compare peut-être des choses qui ne sont pas directement comparables mais quand même, dans les deux cas on a de 7 à 8% d'argent qui reste. Que l'on s'y prenne d'une façon ou de l'autre, sans doute les comptables spécialistes vont me dire que je me trompe mais enfin ça revient à ça ; et je n'emploierai pas de mots péjoratifs comme « cagnotte »... (rires) ...et je suis certain que tout à l'heure apparaîtra en revanche le mot « autofinancement » que je trouve excessivement laudatif et je le critique une fois de plus parce qu'au bout du compte cela signifie que ces 2 M€ environ qui sont en trop à la fin de l'exercice 2014 et qui vont rentrer ensuite dans le budget 2015 ont bel et bien été payés par les impôts des Verriérois en 2014 alors qu'en somme il n'y en avait pas besoin.

Je reconnais qu'il n'est pas possible de tomber juste, je sais très bien que ce n'est pas possible, qu'aucune commune n'arrive à tomber exactement juste sur les comptes, néanmoins il ne me semble pas utile de faire de nécessité

vertu. Si à la fin il reste de l'argent, tant mieux, c'est mieux que s'il n'y en avait pas assez mais enfin cela revient simplement à dire qu'on est prudent. Donc appeler cela « autofinancement » me paraît excessif. C'est une expression qui n'a pas encore été employée ce soir mais je suis persuadé que ce sera prononcé tout à l'heure, à moins que je porte un coup fatal à cette expression ! (Hilarité générale)

**M. PANCRAZI** : Effectivement c'est de l'autofinancement. Les 2,262 M€ servent effectivement à ne pas emprunter.

**M. GRISSOLANGE** : Je ne dis pas que vous les mettez dans votre poche, bien sûr !

**M. PANCRAZI** : C'est une gestion prudente en effet, on sous-estime les recettes et on surestime un peu les dépenses pour être sûrs d'être en positif sur cette ligne-là, on n'a pas le droit d'être en négatif, ce qui fait que l'on a toujours intérêt à être prudent.

En plus comme on a envie de baisser la dette de la ville, on a intérêt à avoir un autofinancement chaque année.

**M. le Maire** : Tout à fait, je rappellerai simplement que nous ne partageons pas - et c'est peut-être la raison pour laquelle nous ne sommes pas assis du même côté – la même vision de la gestion financière de notre ville. Comme l'a rappelé très justement François, cela fait huit ans que nous sommes inscrits dans une mécanique de désendettement pour se donner les moyens à nouveau de se ré-endetter pour faire des projets qui ont été présentés aux Verriérois ; mais il ne s'agit pas du tout d'une cagnotte puisqu'elle est réutilisée systématiquement l'année suivante pour ne pas avoir recours à l'emprunt. Donc les Verriérois, eux, en tirent profit par le fait qu'ils n'ont plus à payer des annuités d'emprunts tant sur le capital que sur les intérêts. En tous les cas bien moindres puisque pendant huit ans nous n'avons pas recours à l'emprunt. C'est une mécanique nous avons souhaité mettre en place, qui fonctionne bien puisque dans le même temps on réalise un niveau d'équipement qui est tout à fait significatif. Donc on ne nuit pas aux Verriérois en appliquant cette politique là, au contraire on leur apporte sans qu'ils aient à payer d'intérêts d'emprunts les équipements dont ils ont besoin.

**M. ZAKARIAN** : Je voudrais juste faire part de ma réaction aux propos de Dominique Grissolange : il me semble que le socle que tu as pris n'est pas le bon. Je pense qu'il convient plutôt de travailler sur les dépenses réelles et de rester sur ce socle-là. Quand on regarde les dépenses réelles, on a exécuté près de 20 M€ de dépenses pour un budget qui a été voté à 20,7 M€, ce qui veut dire que l'écart que tu évoquais des 8%, moi je ne le retrouve pas dans ma lecture puisqu'on parle bien des dépenses réelles rapportées au budget voté. Les lignes qui figurent en-dessous, de mon point de vue mais ce n'est que mon point de vue, relèvent uniquement d'opérations d'ordre qui pour le coup financent des opérations d'autofinancement et d'investissement. Mais si l'on veut se mettre dans un champ de comparabilité des dépenses dans leur nature intrinsèque, on est forcément sur un socle où l'on rapproche les 20 M€ aux 20,7 M€, et partant de là je ne suis pas sûr que 3% de différentiel entre les

montants soient considérés comme une cagnotte, ou alors on vit comme une cigale alors qu'on sait qu'il vaut mieux être une fourmi.

**M. GRISSOLANGE** : Je n'ai pas dit « cagnotte ».

**M. ZAKARIAN** : Si, tu l'as dit quand même. De mon point de vue, une marge de manœuvre de cet ordre-là me paraît hyper raisonnable et même très vertueuse parce qu'on ne cherche pas à générer des surplus considérables.

Ensuite je tiens à rappeler aussi que les soldes libres d'exécution auxquels tu te réfères ne sont pas à la date indiquée un montant d'épargne, c'est uniquement une photo de liquidités qui derrière permettent de servir un certain nombre de dépenses sur lesquelles on a pris des engagements et sur lesquelles on se doit de les honorer en matière de liquidités.

Moi je voulais juste revenir sur la remarque que tu formulais sur le budget de fonctionnement et qui a été complétée au travers de l'analyse de l'autofinancement, de mon point de vue on est très loin des 8% de perte que tu signalais.

**M. FOURNIER** : Je ne reviendrai pas sur les 8% d'écart et sur ce débat comptabilité mais sur des questions d'orientation : Je ne suis pas sûr que l'on ait une vision toujours divergente, cela arrive, cela nous arrive parfois de prendre ce terme de « cagnotte », et même oui, on le reprend généralement, mais moi, ce qui m'interroge plus, c'est cette augmentation des impôts continue alors qu'on voit des surplus, des recettes supplémentaires par rapport à ce qui était prévu, des bases fiscales dynamiques, donc est-ce qu'on ne pourrait pas éviter d'augmenter continuellement les impôts des Verriérois ? On voit qu'au niveau national désormais ils n'augmentent plus.

Autre chose par rapport au FCTVA : on sait qu'on va devoir investir, le FCTVA demain et même si l'on n'est pas dans un débat d'orientation, c'est une question, une interrogation par rapport à ce budget, on sait que le FCTVA demain va rapporter de plus en plus, donc est-ce que vous comptez investir avec cette cagnotte directement ?

**M. le Maire** : Je ne comprends pas très bien la mécanique du FCTVA qui ne va que croître mais il y a peut-être un épisode qui m'a échappé au Parlement avec une modification de la perception des taux par les collectivités. Autant il y a un grand flou sur comment la Métropole du Grand Paris et ses territoires vont être financés à travers la CVAE, autant on est loin du FCTVA.

Sur les grandes orientations je ferai juste remarquer que l'on est tout à fait attentif à la contribution des ménages de Verrières au budget communal puisque cette année nous n'avons pas fait du tout le même taux d'augmentation que celui que nous avons fait dans les années passées, c'est donc bien parce que nous sommes attentifs à faire en sorte de ne recueillir que les sommes dont la ville a besoin pour apporter les services publics nécessaires et les investissements attendus que nous avons ajusté les choses ; mais j'attends avec impatience la réponse sur le FCTVA.

**M. FOURNIER** : Sur le FCTVA, entre la politique qui a été mise en place pour les maires bâtisseurs, une annonce d'il y a six mois par rapport à la baisse de la DGF et ce qu'il y a eu encore hier, une annonce de Manuel VALLS et de François BAROIN sur le taux de relèvement de l'assiette, un élargissement de

l'assiette de remboursement du FCTVA, on voit que tout cela donne une sorte d'équilibre si demain il y avait des investissements.

Ma question par rapport à ces surplus est la suivante : vont-ils être encore liés à une politique de désendettement ou vont-ils être liés à une politique d'investissements massifs ?

**M. le Maire :** Pour le coup, à chaque fois qu'on a pu on a investi, après cela il faut tout de même avoir une chose en tête : c'est qu'il y a un certain seuil d'investissement qu'on ne peut pas dépasser mécaniquement parce qu'on n'a pas les services nécessaires pour les suivre. On peut faire appel à tous les AMO que l'on veut mais il y a un moment où il faut que les services techniques, notamment si on parle d'investissement dans de la pierre, soient en mesure de suivre les chantiers, pour faire le travail, et nous n'avons pas la capacité à recruter du monde sauf à totalement déséquilibrer le budget de fonctionnement qui est celui le plus tendu par rapport au budget d'investissement. Donc oui, on investira, c'est certain.

Et contrairement à nous, je sais que vous lisez les bulletins municipaux de nos chers collègues voisins, eux produisent en ce moment une liste de services qu'ils suppriment, que ce soit à gauche ou à droite, des services qu'ils suppriment et des investissements auxquels ils renoncent, y compris pour la vie quotidienne, en particulier des subventions aux associations qu'ils n'abondent plus. Contrairement à eux, nous ne sommes pas dans cette logique-là à Verrières.

**M. GRISSOLANGE :** Et c'est grâce aux bases dynamiques.

**M. le Maire :** Tout à fait et aux programmes de logements que nous avons réalisés ces dernières années et qui viennent verser à plein. Et je rajouterai le travail extrêmement efficace de la commission communale des impôts qui ne laisse rien passer.

Pas d'autres remarques ?

**Mme CHAUVEAUD-LAMBLING :** Je voudrais parler de deux choses un peu précises sur les dépenses réelles : cela va faire trois ans que la maison Fournier a été achetée, cela a été une dépense réelle, sûrement un investissement, mais quels sont les projets ?

Et concernant les chiffres je voudrais savoir en trois ans combien cela a coûté à la commune en entretien, gardiennage etc., je suppose qu'une maison vide coûte. Je n'ai pas retrouvé les différents coûts dans le compte administratif.

**M. le Maire :** C'est impossible quasiment à faire. On a une consommation énergétique pour maintenir une température de 4° dans cet établissement, je crois qu'il y a eu trois jours cet hiver qui sont descendus en dessous de 0°, donc cela doit faire une facture assez modique ; et il n'y a pas d'autres dépenses dans cette maison, pas de frais de gardiennage. Donc on fait juste attention à ce que la chaudière ne saute pas et pour les dépenses c'est tout ce qu'il en est.

Pour le projet, nous n'en avons pas démordu, nous sommes dans l'attente de la réalisation des travaux par l'entreprise qui a été retenue par ce conseil.

**Mme CHAUVEAUD-LAMBLING :** Nous n'étions pas au courant.

**M. le Maire** : Mais si, au moment de la présentation nous avons rappelé quel était le projet de la ville de ne pas faire d'investissements dedans, et il y a un restaurateur qui a choisi de s'installer là.

**Mme CHAUVEAUD-LAMBLING** : D'accord, donc le projet continue.

Je voudrais aussi faire une autre demande sur un sujet important qui a démarré un peu avant la campagne municipale : c'est la réforme des rythmes scolaires. Il y a eu des dépenses, il y a eu des recettes diverses, des recettes importantes de la part de l'État, on en parlera peut-être dans un autre projet, il y a peut-être aussi d'autres recettes d'enfants qui vont à la restauration scolaire, d'enfants qui vont à l'étude, etc. Serait-il possible d'avoir un bilan financier de cette mise en place de la réforme à la fin de l'année ?

**M. le Maire** : Tout à fait, aucun souci, ce sera fait. Il y aura même un point dans le mensuel de novembre ou d'octobre qui fera publiquement le bilan après la rentrée.

**(Sortie de Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif - Madame FOUCAULT prend la présidence et il est procédé à un vote à main levée : le compte administratif est adopté par 27 voix pour et 5 voix contre).**

(Retour de Monsieur le Maire dans la salle).

#### **- Affectation du résultat de l'exercice 2014.**

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

#### **(Lecture du rapport de présentation.)**

La Commune doit chaque année affecter le résultat de son dernier exercice comptable clos, en l'occurrence pour l'année 2015, celui de 2014.

S'agissant de l'investissement, le montant des restes à réaliser (reports) affiche un montant de 3 036 457,02 € en dépenses et un montant de 200 000,00 € en recettes soit un solde des reports de 2 836 457,02 € en négatif.

Le résultat, libre d'affectation, soit 2 262 269,54 € résulte de la différence entre le résultat cumulé 2014 de 5 098 726,56 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 2 836 457,02 €

La commission Finances du 5 mai 2015 a émis un avis favorable à l'exception de Monsieur FOURNIER qui s'est abstenu.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés).**

#### **- Budget supplémentaire 2015.**

(Rapporteur : Monsieur PANCRAZI)

**M. PANCRAZI** : Il y a quelques opérations d'ordre significatives comme la dotation d'amortissement, 1,050 M€ ; ensuite on a un fonds de concours de la CAHB pour les équipements sportifs dont on parlera tout à l'heure ; on a moins 295 000 € par rapport à 2014 sur la baisse de la DGF ; donc au total, cela fait une baisse cumulée de 479 000 € par rapport à 2014, ce qui représente 16,4% de baisse.

En section d'investissement on retrouve aussi des opérations d'ordre, notamment pour le remboursement d'emprunts de 46 000 €, le FCTVA pour 230 000 €, cela fait partie des règles de bonne gestion.

**M. le Maire :** Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. FOURNIER :** Concernant l'affaire Valadon, à quoi est-ce que cela correspond, 230 000 € d'honoraires ?

**M. le Maire :** Ce ne sont pas des honoraires heureusement, nous avons un contentieux avec les consorts Valadon car nous avons organisé un tourne bride sur leur propriété, ils ont estimé qu'ils avaient subi un dol dans la mesure où leur terrain était constructible au PLU. Je vous la fais courte car il y a eu une situation où ce n'était pas constructible et c'est devenu ensuite constructible. Ils ont engagé une procédure contre la commune en demandant 900 000 € de dédommagement dans cette opération et ils en ont eu 236 000 € qui sont indiqués dans le budget supplémentaire. C'est exécutoire mais nous nous réservons avec nos conseils le droit de faire appel et nous sommes en train d'étudier la possibilité de le faire. Mais pour l'instant il faut payer. On sait très bien comment cela se passe parce que même si on fait appel, les sommes auront disparu, ils ne seront plus solvables après, cela fait partie de nos réflexions.

D'autres questions ?

**M. GRISSOLANGE :** Les 200 000 € qui sont sur la ligne « contributions directes » en section de fonctionnement, si j'ai bien compris, même si cela s'appelle « contributions directes » cela semble signifier « impôts » c'est en fait ce que l'on va voter à la décision n° 5, c'est-à-dire l'apport de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre ? C'est comme cela qu'il faut le lire ?

**M. le Maire :** Tout à fait.

**M. GRISSOLANGE :** Et pour le 002 il est marqué « résultat cumulé 2013 » je pense qu'il faut lire 2014 ?

**M. le Maire :** Tout à fait.

**Mme CHAUVEAUD-LAMBLING :** Concernant les honoraires, vous avez réalisé un audit avec vos avocats sur l'intérêt d'aller à la Métropole du Grand Paris, je n'ai pas retrouvé la somme dans les honoraires ?

**M. le Maire :** Ils ne sont pas dans le budget supplémentaire mais dans le compte administratif que l'on vient de voter, ce sont 13 900 € hors taxes.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 28 voix pour et 5 voix contre.)**

#### **- Fonds de concours pour le fonctionnement des équipements sportifs de la commune.**

(Rapporteur : Monsieur JOLY)

**M. le Maire :** Il s'agit de la possibilité pour les EPCI de verser des concours en investissement ou en fonctionnement. La situation de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre nous permet en tant qu'entité de verser un fonds de concours en fonctionnement à l'ensemble des communes. Le schéma qui a été retenu est de verser un fonds de concours identique à chacune de nos collectivités, donc pas en fonction de la taille de ces



dernières, et que ce fonds de concours soit plafonné à 200 000 € et qu'il ait pour objet le financement en fonctionnement de nos structures sportives.

Vous avez le détail sur la notice de ce que nous coûtent le gymnase Mermoz, la Vallée à la Dame, Desnos, les Justices, un total de 421 309 € qui est supérieur au montant du fonds de concours et donc nous pouvons délibérer pour le solliciter.

**M. FOURNIER** : Par rapport à l'attribution de ce fonds de concours, bien sûr nous serons favorables, cependant quelques petites questions : est-ce qu'il y a une clé de répartition, comment se fait-il que les chiffres soient aussi précis par rapport aux différents gymnases ?

**M. le Maire** : C'est tout simple : la ville de Verrières est équipée pour l'ensemble de ses services d'une comptabilité analytique et donc on a la faculté de regarder au centime d'euro près chacune des dépenses engagées sur chacune des structures.

**M. GRISSOLANGE** : Mais quelle est la proportion choisie ? Comment est-ce que l'on décide de la répartition, par exemple pour Jean Mermoz, comment on décide que les 83 939 sont répartis entre 39 847 et 44 092 plutôt que trois euros de plus d'un côté ou de l'autre ?

**M. le Maire** : On a fait la différence entre ce qui restait comme charges à la ville et on a réparti ensuite au prorata du poids de chacun.

**M. HULIN** : J'ai bien compris que pour la dernière colonne il fallait voir la première puis la deuxième mais pour le calcul de la deuxième, si j'ai bien compris, la clé de répartition est un pourcentage de la première colonne, on a réparti les 200 000 €... ?

**M. le Maire** : Oui, au prorata du poids de chacun des équipements.

**M. FOURNIER** : Est-ce que ces sommes seront un package réparti entre les différents investissements, les différents budgets ?

**M. le Maire** : Non, j'ai précisé que c'était un fonds de concours en fonctionnement, donc cela ne peut pas aller à l'investissement du tout. Et il y a le principe de base qui est l'unicité du budget, donc toutes ces sommes tombent dans le budget général de la commune.

**M. GRISSOLANGE** : Donc ces 47 et ces 92 pourraient très bien être répartis autrement ?

**M. le Maire** : Bien sûr mais il faut que l'on étaye notre dossier pour les solliciter auprès de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et que l'on soit clair.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **SERVICE JEUNES**

### **- Création d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)**

(Rapporteur : Madame LIBONG)

### **(Lecture du rapport de présentation.)**

La loi de finances pour 2015, a substitué au fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires, un fonds de soutien aux communes et aux

établissements de coopération intercommunale (EPCI) pour l'organisation des activités périscolaires.

A compter de l'année scolaire 2015/2016, l'accompagnement financier de l'Etat sera assuré pour toutes les communes ou EPCI ayant établi, sur leur territoire, un projet éducatif territorial (PEDT).

La ville de Verrières, avant même l'obligation d'élaborer un PEDT, avait déjà mis en place un pré-projet, en organisant ces nouvelles activités dès la rentrée scolaire de 2014.

Il s'agit maintenant de formaliser par ce PEDT cette organisation ainsi que le cadre, le suivi et l'évaluation des actions mises en place. Ce choix permet une prise en charge éducative ambitieuse pour les enfants.

La procédure de validation implique la lecture préalable des PEDT par le groupe d'appui départemental (GAD) qui pourra émettre des avis, conseils, voire des recommandations concernant les aspects règlementaires.

Après validation du PEDT, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) assure le suivi de la signature du PEDT par les différentes parties.

**L'objectif du PEDT** est de mettre en cohérence l'ensemble des actions des partenaires engagés dans l'éducation des élèves de la commune, avant, pendant et après l'école. Il favorise les échanges entre les acteurs tout en respectant le domaine de chacun d'entre eux, et contribue à une politique de réussite éducative. Le PEDT définit les priorités éducatives qui seront partagées par l'ensemble des partenaires.

Pour ce qui concerne Verrières-le-Buisson, l'accent est plus particulièrement mis sur :

- la continuité éducative et la réussite scolaire de l'enfant,
- une offre éducative de qualité,
- la vie en collectivité et la citoyenneté.

Ce PEDT s'applique à compter de la rentrée scolaire 2015, pour une durée de trois ans, soit pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018.

La commune doit en assurer le suivi, évaluer les actions engagées et, enfin, dégager des propositions pour leur amélioration. A cette fin, un Comité de pilotage, regroupant les représentants de la communauté éducative, se réunit une fois par trimestre, et est constitué de :

- Mme LEGOFF,
- Mme LIBONG,
- Mme PETIT (Inspectrice Education Nationale),
- Président de l'association des parents d'élèves UDPV,
- Président de l'association des parents d'élèves FCPE,
- M. AGUILLEE, représentant des directeurs des écoles élémentaires,

- Mme TURPIN représentante des directeurs des écoles maternelles,
- Mme ANTOINE (DGSA, service à la population),
- Mme GIMENEZ (responsable du service Jeunes).

Le premier Comité de pilotage s'est tenu le 12 mai dernier. Les membres ont proposé que cette instance soit élargie aux représentants des associations « phares » de la commune (TUVB, Poney club...). La prochaine réunion du Comité de pilotage est prévue au mois de septembre 2015.

Un Comité technique, constitué de fonctionnaires est, par ailleurs, chargé d'organiser les actions sur le terrain.

La commission élargie Enfance-Jeunesse, réunie le 4 mai 2015, a émis un avis favorable.

**Mme LIBONG** : La durée du PEDT est de trois ans mais à tout moment on pourra l'amender. On part de l'existant et l'objectif est de l'améliorer avec un comité de pilotage et un comité de suivi. Le comité de pilotage n'est pas décisionnaire, c'est le conseil municipal qui l'est.

**M. le Maire** : Très bien. C'est donc une formalisation de nos actions déjà entreprises en donnant un cadre plus formel à ce dernier et en gardant la main comme par le passé sur les activités qui se développent dans nos structures.

**Mme CHAUVEAUD-LAMBLING** : Je voudrais répéter quelques remarques que j'ai déjà faites : à la commission nous avons émis un avis favorable, même très favorable, très très favorable puisque c'est un PEDT dont on avait soutenu la réalisation déjà l'année dernière, et vous l'avez noté ce n'était certes pas obligatoire mais tout à fait recommandé déjà l'année dernière, cela nous aurait permis en plus d'avoir une aide de la Caisse d'Allocations Familiales. On appelait cela à ce moment-là une aide spécifique aux rythmes éducatifs et c'était valable pour l'année 2014. Si on l'avait présenté, on aurait eu une aide mais cela n'a pas été fait, c'était pourtant une aide estimée à 50 € par enfant et par activité, et par activité c'était un taux horaire. Donc cela donnait à peu près l'équivalent du fonds d'amorçage. Mais pour ça, il aurait fallu s'investir dans la réforme des rythmes scolaires dès la fin 2013.

Comme il est noté dans le premier paragraphe, un fonds de soutien est obtenu et pérennisé, je voulais juste que ce soit dit, c'est pour cela que tout à l'heure nous avons demandé le bilan financier de cette réforme mise en place par la commune. Ce sera bien de ne pas parler que des dépenses puisqu'il y avait eu des recettes.

Par ailleurs, à la commission nous n'avons pas de texte donc nous avons quelques réflexions sur ce texte : d'abord cette précision sur l'aide de la CAF n'était pas mise, ensuite je suis très contente de lire que vous parlez d'une « prise en charge éducative ambitieuse » dans le cadre de cette réforme, il est probable d'ailleurs que l'ensemble des communes de notre République partage les trois items qui sont mentionnés en fin de texte, ce n'est certainement pas que Verrières-le-Buisson, si c'est Verrières, c'est très bien mais ce sont probablement toutes les écoles de la République.

Et une dernière remarque un peu plus précise sur le comité de pilotage : il s'est réuni le 12 mai, c'est-à-dire quelques jours après notre commission, donc nous n'en n'avons pas le résultat, je voudrais juste faire une réflexion sur le fait qu'une association avait été invitée par le groupe de travail. Or, notre proposition était que toutes les associations soient invitées parce qu'on ne voit pas très bien quels critères excluraient l'une ou l'autre. Il nous semble que chacun a quelque chose à apporter.

**Mme LEGOFF :** Pour les associations, nous avons en fait invité les associations qui avaient répondu présent quand on avait fait une réunion d'information sur les rythmes scolaires. Certaines ne travaillant essentiellement qu'avec des adultes avaient répondu par la négative, c'est pour cela que nous avons mis des points de suspension pour dire que tout était ouvert mais on a ciblé d'abord les associations qui travaillaient déjà avec les enfants.

**Mme CHAUVEAUD-LAMBLING :** D'accord.

**M. ZAKARIAN :** J'avais juste deux remarques par rapport aux propos d'Aurélia car je ne suis pas sûr d'avoir tout à fait compris : Je tiens d'abord à signaler une chose : c'est que dans le cadre des commissions que nous avons eues précédemment, commissions Jeunesse, la validation du projet pédagogique qui avait été constitué visait justement à l'obtention des subventions de la CAF sur la base des statistiques relatives aux enfants. Donc par rapport à la remarque formulée selon laquelle le PEDT était le seul dispositif, je rappelle que le travail qui a été fait par les services Jeunes visait à pouvoir justifier des occupations de nos infrastructures périscolaires, et par rapport à cela à l'obtention d'un certain nombre de droits qui y étaient associés. C'était ma première remarque.

Deuxième remarque : vous évoquez les écoles de la République, nous en sommes tous issus, moi comme d'autres ici, il me semble quand même que le PEDT - c'était tout l'objet de sa construction par l'équipe sous la houlette de Magali Libong et de Dominique LEGOFF - c'est d'abord et avant tout la mise en place d'un schéma en lien avec le périscolaire et d'abord pour le périscolaire. Donc sauf erreur de ma part, cela relève des prérogatives communales et Monsieur Le Maire a été très précis sur le fait que tout cela relevait des obligations et du pilotage de la commune. L'école de la République est certes fondamentale mais dans le cas précis on parle de quelque chose qui me tient à cœur, à savoir le pilotage d'abord et avant tout de la commune dans le cadre du périscolaire, en intelligence et cohérence avec les services scolaires. Et cela relève de mon point de vue de l'Etat, il s'agit de l'organisation de la vie à l'école.

Là, le schéma que j'ai vu du PEDT vise avant tout à assurer la cohérence et la continuité des temps scolaires et périscolaires pour les élèves élémentaires. Donc on est bien dans un schéma qui vise à ce que les choses s'articulent le plus intelligemment possible. Ce n'est pas un sujet qui traite de l'école de la République, c'est bien d'abord et avant tout quelque chose qui concerne du périscolaire, en tout cas c'est comme cela que je le comprends et c'est pour cela que je suis très attaché à ce que cela reste du pilotage de la commune.

**M. le Maire** : Merci. Un petit commentaire sur tous ces propos : l'opposition s'est exprimée comme si l'on avait un peu retardé les choses, on ne peut pas d'un côté nous dire qu'on ne fait pas de concertation et de l'autre côté, quand on en fait, nous la reprocher. On a passé plus d'un an à formaliser notre projet, ce projet dans le cadre d'une loi qui n'était pas forcément la bienvenue et je connais peu de gens à Verrières qui l'avaient espérée et tant attendue, en tout cas sur notre commune. Peut-être qu'ailleurs dans notre République, pour d'autres communes c'était très important de la faire, ceci étant c'est la première fois dans l'histoire où les communes s'occupent d'un certain niveau de pédagogie auprès des enfants, c'est donc un désengagement de la part de l'État, qui coûte la commune, et je me permettrai juste de rappeler que c'est de haute lutte que les élus tous rassemblés ont obtenu la pérennisation. Car si on parle de pérennisation, c'est qu'elle n'était pas prévue initialement, on devait laisser les élus tranquilles, tout seuls, sans rien. Je voulais juste faire le point là-dessus puisque chacun met sa petite touche.

**Mme CHAUVEAUD-LAMBLING** : J'ai parlé des communes de la République, je n'ai pas parlé des écoles de la République...

(Plusieurs conseillers municipaux disent « si ».)

Alors je voulais parler et excusez-moi des « communes » de la République. Ceci dit j'imagine que les écoles doivent avoir les mêmes projets éducatifs et donc justement, c'est un travail en commun que l'on devrait pouvoir faire, en tout cas ce serait bien.

Et sur les aides financières, si on mettait en place les rythmes scolaires on avait le fonds d'amorçage, si on mettait en place les activités périscolaires - je simplifie un peu – on avait en plus les aides de la CAF. C'était le projet de départ.

**M. FOURNIER** : Un petit mot pour re-contextualiser : vous mettez en place ce PEDT et nous pouvons tous nous en féliciter, je rappelle qu'à l'époque tu étais, Thomas, et donc vous étiez totalement contre la réforme des rythmes scolaires, j'ai l'impression qu'aujourd'hui on s'en félicite...

(Réactions de désapprobation sur les bancs de la majorité.)

En tout cas ce choix permet « une prise en charge éducative ambitieuse pour les enfants », ce sont les termes exacts de la délibération, je demande juste là-dessus un peu de cohérence. Je comprends que vous soyez maintenant heureux de les mettre en œuvre et d'ailleurs les parents - pour ceux que nous avons consultés - étaient plutôt favorables, c'est juste une question de cohérence, aujourd'hui vous vous targuez de quelque chose que vous refusiez il y a quelques mois.

**M. le Maire** : On ne va pas faire de polémique là-dessus, on pourrait y passer toute la soirée.

**M. MORDEFROID** : Mon intervention ne sera pas polémique mais elle est destinée aux personnes qui assistent à nos débats et qui n'ont pas forcément le dossier sous les yeux : je voulais juste dire que nous avons un dossier extrêmement complet, très détaillé, très précis, notamment pour la présentation des ressources du territoire de notre commune, et je suis sensible au fait que toute la partie notamment environnementale soit précise

et à jour puisque l'on parle même de l'étude trame bleue - trame verte qui est en train de se faire, donc merci à ceux qui ont fait ce travail.

**M. le Maire** : Merci Jean-Paul.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **SERVICES TECHNIQUES**

**- SIEAPVB (Syndicat Intercommunal d'Etude d'Aménagement et de Protection de la Vallée de la Bièvre) : changement de nom, modification des statuts.**

(Rapporteur : Madame DELBECQ)

**(Lecture du rapport de présentation).**

Afin d'améliorer sa visibilité, le conseil syndical du SIEAPVB lors de sa séance du 26 mars 2015 a approuvé le principe de changement de nom du Syndicat Intercommunal d'Etude d'Aménagement et de Protection de la Vallée de la Bièvre (SIEAPVB) qui deviendrait après approbation des communes membres le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (SIAB).

Le changement de nom du Syndicat n'entraîne aucune autre modification significative quant à la gouvernance, au financement et au fonctionnement du SIEAPVB.

Conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification des statuts actuels du SIEAPVB.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**- Demande d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur DELAHAYE, Sénateur, pour la réhabilitation du sol du hall de la crèche de La Vaudonnière au titre de l'année 2015.**

(Rapporteur : Monsieur DELORT)

**(Lecture du rapport de présentation).**

La crèche la Vaudonnière, de construction ancienne, ne disposant pas de grande aire de jeux couverte, l'équipe éducative utilise le couloir du hall d'entrée pour permettre aux enfants de pratiquer du vélo ou pour organiser de grands jeux.

Le sol de ce couloir est actuellement recouvert de carrelage. Ce revêtement froid au toucher ne permet pas une utilisation de l'espace par la section des bébés qui sont fréquemment assis ou à quatre-pattes. Par ailleurs, le carrelage étant un matériau dur, l'acoustique des lieux n'est pas favorable aux rassemblements collectifs.

De ce fait, suivant l'avis des professionnels il est proposé de couvrir le sol d'un revêtement PVC de type Taralay Impression Compact, offrant des qualités d'affaiblissement acoustique, une certaine souplesse grâce à la couche de

mousse en sous-face des dalles et d'une couche d'usure de 0,70 cm conférant au produit une résistance suffisante pour être posé dans un lieu de grand passage.

Le montant de cette opération s'élève à 9 924,50 € HT.

Compte tenu de l'intérêt sécuritaire et du confort que le projet apportera en termes acoustique et calorifique de ces travaux, il est demandé une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2015 de Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur.

**M. FOURNIER** : Une simple question puisque sur la demande de subvention bien sûr nous n'avons pas d'objection, mais pourquoi spécifiquement ce sujet de demande de subvention à Monsieur DELAHAYE ? Est-ce que c'est une spécificité dans ses attributions ?

**M. le Maire** : Non, c'est parce que l'on cherche par tous les moyens de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune et à chaque fois qu'on trouve un créneau qui peut répondre aux attentes des uns et des autres, nous en faisons la demande. En l'occurrence les 9 000 €, ce n'est pas du fonctionnement ni le budget général, donc on peut faire cette demande.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

### **SERVICE LOGEMENT**

**- Convention entre la ville de Verrières-le-Buisson et l'antenne des Hauts-de-Bièvre d'Habitat et Humanisme Ile-de-France.**

(Rapporteur : Madame CASAL DIT ESTEBAN)

**(Lecture du rapport de présentation).**

Par délibération du 13 février 2012, le Conseil municipal avait statué sur le projet de convention présenté par Habitat et Humanisme. Cependant, les modalités d'exécution ont été modifiées entretemps et la convention n'a pu être signée.

Le Mouvement Habitat et Humanisme a pour objectif de favoriser l'insertion des personnes en difficulté en donnant priorité à un accompagnement de proximité, dans un contexte de mixité urbaine et sociale. La Ville de Verrières-le-Buisson poursuit les mêmes objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique locale de l'habitat.

Dans cet esprit, la Ville de Verrières-le-Buisson entend développer un partenariat avec le Mouvement Habitat et Humanisme via son antenne locale sur la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre afin de réduire la précarité par une offre de logements d'insertion pour une durée limitée et à des conditions financières accessibles pour les personnes en situation fragile.

Les candidats peuvent être proposés par les différents acteurs locaux du secteur social. Une commission est constituée et choisit alors un candidat, sous réserve d'une validation finale par la commission d'attribution d'Habitat et Humanisme Ile-de-France.

La durée d'occupation d'un logement est fixée à un an, renouvelable éventuellement, après évaluation de la situation de la famille. Durant cette période, un travailleur social d'Habitat et Humanisme Ile-de-France effectue un accompagnement lié au logement. De même, la famille bénéficie également d'un accompagnement de proximité assuré par des bénévoles.

Un point régulier sur les situations sera effectué avec la Ville afin que cette dernière puisse suivre l'évolution des familles afin de mieux anticiper leur relogement.

Les membres réunis le 12 mai 2015 à la commission logement ont émis un avis favorable.

**M. MORDEFROID** : Étant moi-même propriétaire bailleur solidaire dans le cadre d'Habitat et Humanisme je ne participerai pas au vote.

**M. GRISSOLANGE** : Les objectifs et la philosophie d'Habitat et Humanisme me semblent extrêmement proches de ceux de l'association qui est à Verrières et qui s'appelle Solidarité Nouvelle Logement et proches de ce qu'ils se proposent de faire, quelle est la différence ? Ou bien est-ce que tout simplement ayant un partenaire et pouvant en avoir deux, cela ne peut pas nous faire de mal ?

**Mme CASAL dit ESTEBAN** : Nous en avons déjà discuté, effectivement c'est quelque chose d'assez équivalent sauf que dans les modalités ce n'est pas tout à fait la même chose. En fait Habitat et Humanisme travailleraient sur Verrières uniquement avec des propriétaires privés alors que la SNL a ses propres logements sur Verrières. Mais effectivement, dans l'idée, c'est quelque chose d'assez parallèle et notamment dans le suivi qui est mis en place avec les deux associations, mais comme vous le dites, plus nous aurons de partenaires pour nous aider à résoudre les problèmes, mieux ce sera.

**M. ZAKARIAN** : Une question pour bien comprendre l'article 4 : quand on dit que la ville « fera bénéficier les familles pendant leur séjour dans les logements des aides à caractère social auxquelles elles peuvent prétendre », c'est par rapport à un accompagnement sur les opérations de relogement ou est-ce que c'est éventuellement un droit qui est donné pendant l'occupation temporaire à d'éventuels accès aux aides du CCAS ?

**Mme CASAL dit ESTEBAN** : Ce sont les deux. Effectivement il y a à la fois un accompagnement par un travailleur social d'Habitat et Humanisme, et il y a des bénévoles qui peuvent travailler en parallèle avec toutes les structures nécessaires pour les aider à reprendre pied, ce sont souvent des personnes ou des familles qui sont en grande précarité.

**(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 32 voix pour, M. MORDEFROID ne prenant pas part au vote).**



### **Question écrite**

**M. le Maire** : Nous avons une question écrite d'Élisabeth ROQUAIN, je lui laisse le soin de la lire.

**Mme ROQUAIN** : « Monsieur le Maire, j'ai trouvé récemment dans ma boîte aux lettres un tract se présentant sous forme de courrier de la liste « Réussir Ensemble », courrier daté du 13 avril, invitant les Verriérois de mon quartier à un Conseil de quartier le 12 mai 2015 au Moulin de Grais.

Plus que le fond, c'est la forme qui m'a interpellée, ainsi que de nombreux voisins, tant la mise en place semble calquée sur la charte graphique de la commune.

Avez-vous, Monsieur le Maire, transmis les éléments de cette charte à la liste « Réussir Ensemble » ou s'agit-il d'une coïncidence purement fortuite ? »

**M. le Maire** : Merci. Voici ma réponse :

« Madame la Maire-Adjointe, effectivement vous m'avez transmis ce courrier et il est vrai que la ressemblance avec un document émanant de la Mairie est plus que frappante : disposition, mise en page, utilisation des italiques, en-tête, pied de page, tout pourrait laisser à croire en effet que l'on a tenté par ce biais d'induire les Verriérois en erreur.

Pour ma part, je n'y verrai pas malice, d'autant plus que personne ne détient de droits réservés sur l'utilisation des polices de caractères installées par défaut sur tous les ordinateurs du monde.

Permettez-moi au contraire d'y voir une sorte d'hommage à notre charte graphique, laquelle semble désormais entrée dans les mœurs et indissociable de l'image que les Verriérois ont de la commune.

Je comprends que cela puisse donner à certains envie de s'en inspirer. »

**Mme ROQUAIN** : Merci Monsieur le Maire.

### **- Décisions du Maire prises pendant l'intersession**

- N°46 Convention de coordination relative à l'effacement du réseau de télécommunications avenue Léon Maugé avec la société Orange pour un montant prévisionnel de 1 411, 53 €,
- N°47 Convention de mise à disposition gracieuse et temporaire de l'Orangerie Espace Tourlière pour l'exposition « Rencontre avec Farzaneh Tafghodi et Alexandra Pozzo di Borgo » du 10 avril au 3 mai 2015, les mercredis et vendredis de 15h à 18h, les samedis et dimanches de 14h à 19h,
- N°48 Signature d'un contrat de prestation avec Monsieur MANDON, musicien, pour une prestation de jam session le jeudi 16 avril 2015 à 20h à l'Espace Jeunes à Verrières pour un montant total de 150 €,
- N°49 Signature du lot n°1 (véhicule de livraison des repas auprès des cuisines satellites) du marché public relatif à la location de véhicules

frigorifiques pour le transport de repas en liaison froide avec la société LE PETIT FORESTIER LOCATION pour un montant forfaitaire mensuel de 942 € HT et un tarif au kilomètre supplémentaire de 0,0704 € HT,

- N°50 Signature du lot n°2 (deux véhicules de livraison des repas à domicile) du marché public relatif à la location de véhicules frigorifiques pour le transport de repas en liaison froide avec la société LE PETIT FORESTIER LOCATION pour un montant forfaitaire mensuel de :
- 502 € HT et un tarif au kilomètre supplémentaire de 0,0502 € HT pour le véhicule A (600 km),
  - 494 € HT et un tarif au kilomètre supplémentaire de 0,0502 € HT pour le véhicule B (400 km),
- N°51 Signature du contrat de maintenance de l'ascenseur de l'école David Régnier, 3 rue Fabre, avec la société EURO ASCENSEURS pour un montant total de 1 656 € HT pour une durée d'un an à compter du 25 mars 2015,
- N°52 Signature d'un marché public de travaux et d'aménagement de la rue d'Estienne d'Orves, de la rue Blin jusqu'à la rue Joseph Groussin, et de la rue Paron à Verrières : lot n°1 (voirie : terrassements généraux, assainissement, eaux pluviales, surfaces minérales, plantations, mobilier urbain équipements) avec la société TERE pour un montant de 587 283,70 € HT (toutes options comprises),
- N°53 Signature d'un marché public de travaux et d'aménagement de la rue d'Estienne d'Orves, de la rue Blin jusqu'à la rue Joseph Groussin, et de la rue Paron à Verrières : lot n°2 (pavage) avec le groupement PAVECO AMENAGEMENT - CENTRALPOSE pour un montant de 684 528,99 € HT (option comprise),
- N°54 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et le Centre paroissial Saint-André pour un prêt de matériel les 8, 9 et 10 mai 2015,
- N°55 Convention d'un contrat de prestation avec Monsieur BRUNTON, contrebassiste, pour une prestation jam session le jeudi 28 mai 2015 à 20h à l'Espace Jeunes à Verrières pour un montant de 150 €,
- N°56 Contrat de cession avec le trio vocal The New Sisters accompagné du contrebassiste, M. BRUNTON, du batteur, M. MANDON, du pianiste LÉ et de 3 chanteurs dans le cadre du 10<sup>ème</sup> festival de jazz pour un

concert le samedi 30 mai à 21h à l'Espace Odilon Redon pour un montant total de 1 500 €,

- N°57 Contrat de cession avec les musiciens, M. HABOYAN, M. BRUNTON, M. MANDON, M. MARTINEAU, M. PALLARO et M. LÉ le dimanche 31 mai à 11h au parc de la maison Vaillant pour un montant total de 1 500 €,
- N°58 Convention, à titre gracieux, entre la ville de Verrières et le TUVB randonnée pour un après-midi randonnée le 20 mai 2015,
- N°59 5<sup>ème</sup> avenant modificatif à la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la salle des fêtes du service culturel.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession ?

**M. GRISSOLANGE** : Concernant les deux marchés publics pour la rue d'Estienne d'Orves portent sur des sommes impressionnantes.

**M. le Maire** : Oui, on investit à Verrières. Pas d'autres remarques ?

**M. GRISSOLANGE** : Quel est le seuil de ces travaux ?

**M. le Maire** : 5 M€. Caroline FOUCAULT a une dernière information pour les collègues.

**Mme FOUCAULT** : Le prochain conseil aura lieu le 29 juin et je vous propose les dates de conseil du dernier trimestre de l'année : lundis 28 septembre, 2 novembre et 14 décembre.

**M. le Maire** : Je vous remercie, je vous souhaite une excellente soirée et à bientôt.

La séance est levée à 22h10.

**Le Maire,  
Vice-Président des Hauts-de-Bièvre,**

**Thomas JOLY**